

Date de convocation
25/09/2026

Date d'affichage
25/09/2026
Nombre de conseillers

En exercice : 19
Quorum : 10
Présents : 16
Absents avec procuration : 3
Absents : 0
Votants : 19

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – GUIPEL

n°26-101

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 2 octobre 2026 à la salle André Michel en séance publique sous la présidence de M. Duclos D., Maire

Étaient présents : M. Duclos D., Mme Monlibert M., M. Leduc G., Mme Faure G., M. Cachereul P., Mme Porteu S. ; M. Ser-ralta P., Mme Raffray L., Mme Mouchoux K., M. Cario V., M. Lemancel J., Mme Le Sciellour C., Mme Voiton C., M. Guichard B., Mme Joucan I. et M. Alméras L.

Étaient absents excusés : Mme Maleuvre D., M. Aubert G., et Mme Bonati Gilquin E.

Procuration : Mme Maleuvre D. à Mme Le Sciellour C., M. Aubert G. à Mme Voiton C. et Mme Bonati Gilquin E. à M. Alméras L.

Formant la majorité des membres en exercice. Mme Faure G. est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°26-101 – Intercommunalité (5.7) – Pacte de gouvernance de la Commu-nauté de Communes – avis du conseil municipal

M. le Maire donne lecture du rapport suivant :

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Le Pacte de Gouvernance est un dispositif introduit par la loi dite « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 qui formalise le fonctionnement de la Communauté de Communes et les relations entre celle-ci et les communes membres.

À la suite d'un débat en conseil communautaire le 9 juin 2026, le conseil communautaire a décidé de maintenir un Pacte de Gouvernance, considérant que la réalisation de ce document s'inscrivait dans la démarche globale d'actualisation du projet de territoire et de la mise à jour du règlement intérieur des instances officielles.

Dans son contenu, le Pacte reprend les caractéristiques du territoire ainsi que les compétences exercées par la Communauté de Communes, l'organisation de la gouvernance et les valeurs et objectifs poursuivis par la Communauté de Commune.

Le conseil municipal est amené à rendre un avis simple sur ce document.

DÉLIBÉRATION :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,
Considérant le projet de pacte de gouvernance de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

- **ÉMET** un avis favorable au projet de pacte de gouvernance.

Pour extrait conforme :
Monsieur le Maire
Didier Duclos

La secrétaire de séance
Geneviève Faure